

Femmes et gouvernance foncière : impacts des reformes dans les périphéries de Goma

De 2006 à 2025

KAKULE KASALYA Parfait*

KAWELE WA MULUMBA Deogratias**

Résumé

De 2006 à 2025, la République Démocratique du Congo a entrepris diverses réformes importantes pour moderniser sa gouvernance foncière, y compris l'adoption du Document de Politique Foncière Nationale (DPFN) en 2022. L'objectif de ces réformes est de clarifier la propriété foncière, d'atténuer les litiges fonciers et d'incorporer les droits coutumiers au droit formel.

Cependant, la croissance démographique galopante dans la Ville de Goma affecte le droit des femmes à la propriété foncière, particulièrement dans les périphéries de la Ville où les normes traditionnelles, les discriminations sociales et une sous-représentation dans les instances de prise de décisions continuent de servir de leviers de marginalisation d'un bon nombre d'entre-elles.

Cette recherche analyse l'effet tangible des reformes engagés dans le domaine de la gouvernance foncière sur le droit des femmes à jouir des propriétés foncières dans les périphéries de la Ville de Goma. Se fondant sur une étude quantitative et un examen systémique, les résultats indiquent une progression partielle de l'intégration foncière des

** Assistant de Premier mandat, Enseignant-Chercheur au Département d'Histoire de l'Institut Supérieur Pédagogique – ISP – de Machumbi, en République Démocratique du Congo. Titulaire d'un Master en Histoire de la Population et Genre obtenu à l'Université Adventiste de Goma, il est également enseignant d'histoire au Lycée Chemchem de Goma. Fort d'une expérience dans l'enseignement secondaire et supérieur, il s'intéresse particulièrement aux dynamiques éducatives, à la gouvernance scolaire et à la transmission du savoir. Son parcours est enrichi par des formations complémentaires en musique (solfège) et en informatique, témoignant d'un engagement multidisciplinaire, E-mail parfaitkakule89@gmail.com, Téléphone : +243 9 98 94 94 00.*

*** Assistant de Deuxième mandat, Enseignant-Chercheur au Département d'Histoire de l'Institut Supérieur Pédagogique – ISP – de Kichanga, en République Démocratique du Congo. Détenteur d'un Diplôme de Master en Histoire de la Population et du Genre à l'Université Adventiste de Goma – UAGO –, il s'est également spécialisé en andragogie, renforçant son expertise dans l'éducation des adultes et la formation continue. Son parcours académique enregistre une Licence en Histoire et Sciences Sociales obtenue à l'Institut Supérieur Pédagogique – ISP – de Rutshuru, et s'est enrichi d'une longue expérience dans l'enseignement secondaire, notamment à l'Institut UZIMA de Goma, sous les sœurs de la Congrégation de la Sainte Famille d'Helmet. Ses recherches portent sur les dynamiques foncières, les droits des communautés locales et les enjeux d'inclusion sociale. Engagé dans la formation et la médiation éducative, il contribue activement à la réflexion sur l'accès à la terre et la reconnaissance des droits des femmes dans les contextes post-conflit.*

femmes au vue de la proximité avec le centre de la ville, tout en gardant valable le besoin d'y engager des politiques davantage inclusives et attentives à la question du genre.

Mots clés : Gouvernance foncière, Femmes.

Abstract

From 2006 to 2025, the Democratic Republic of Congo undertook several significant reforms to modernize its land governance system, including the adoption of the National Land Policy Document (NLDP) in 2022. The objective of these reforms is to clarify land ownership, reduce land-related disputes, and incorporate customary rights into formal law.

However, in a post-conflict context such as that of Goma, women continue to face persistent challenges in accessing land ownership due to traditional norms, social discrimination, and underrepresentation in decision-making bodies.

This research analyzes the tangible effects of land governance systems on women's access to land in Goma, based on a quantitative study and a systemic examination. The findings indicate a partial progression in women's land integration, while emphasizing the need for more inclusive and gender-sensitive policies.

Keywords: Land governance, Women.

I. Introduction

La Ville de Goma, située au Nord-Kivu en RDC, connaît une croissance démographique importante en raison des mouvements à grande échelle des populations. Cette croissance démographique galopante augmente le besoin d'acquisition de terres par les populations et affecte la possession des terres par les femmes, particulièrement dans les endroits situées aux limites entre la Ville de Goma et le Territoire de Nyiragongo dans les périphéries de la Ville de Goma. Dans ces milieux majoritairement pauvres par rapport à ceux situés ou proche du centre de la Ville, la croissance démographique exerce une pression croissante sur les terres, particulièrement auprès des femmes.

Dans un contexte marqué par la persistance des conflits armés, les obstacles culturels et des contraintes sociales, ... la marginalisation des femmes reste mentionnée, ouvrant la voie aux tensions sociales à caractère foncières. Ces dernières deviennent des nouvelles formes de danger dans une société qui se doit de veiller à sa stabilité.

Examiner les impacts tangibles de la gouvernance foncière notamment sur les droits des femmes à jouir des propriétés foncières dans les périphéries de la Ville de Goma est une nécessité dans les mesures où des réformes ont été engagées en vue de d'améliorer la gouvernance foncière. Dans quelle mesure les réformes de gouvernance foncière ont facilité l'accès et la jouissance des femmes aux propriétés foncières dans ces milieux périphériques de la ville de Goma ?

L'accès des femmes à la terre en Afrique subsaharienne, particulièrement dans un contexte post-conflit, est de plus en plus prisé par les études récentes. De nombreuses recherches mettent en évidence que, malgré leur importance cruciale dans l'agriculture et la gestion familiale, les femmes demeurent majoritairement absentes des systèmes formels de propriété de la terre.

L'édition spéciale de l'*African Journal on Land Policy and Geospatial Sciences* (2025) souligne que les systèmes de gouvernance foncière en Afrique ne tiennent généralement pas compte des réalités liées au genre. Des études menées en Ouganda, au Zimbabwe et au Cameroun révèlent que les réformes juridiques, bien qu'existantes, peinent à garantir un accès équitable à la terre pour les femmes, en raison de la persistance des normes coutumières et des pratiques patriarcales.

Dans le même esprit, l'étude de Gret et de l'IRD (2024), intitulée *Genre et foncier : sortir des préjugés pour analyser les dynamiques*, propose une lecture critique des politiques foncières dans les pays en développement. Elle insiste sur la nécessité de dépasser les approches normatives pour mieux comprendre les stratégies d'accès à la terre, les relations familiales et les mécanismes d'exclusion. Les femmes, selon cette étude, mobilisent des tactiques de contournement, de négociation et de contestation pour accéder à la terre, souvent en marge des voies officielles.

Bien que centrés sur d'autres ressources que le foncier, plusieurs travaux offrent des perspectives transversales utiles pour comprendre les dynamiques de genre dans la gouvernance locale :

Karen Frenken et Idil Yalman (FAO) analysent dans leur rapport *Le rôle des femmes dans la gestion des ressources en eau agricole* l'importance d'une approche sensible au genre dans les politiques de gestion de l'eau. Leur constat, les femmes sont essentielles dans l'approvisionnement et la conservation de l'eau mais absentes des décisions stratégiques est transposable à la gouvernance foncière.

Le Réseau des Femmes Africaines pour la Gestion Communautaire des Forêts (REFACOF), dans son étude sur *Les questions de genre dans la gouvernance forestière*, met en lumière les obstacles institutionnels qui entravent l'accès des femmes aux ressources forestières. Ces barrières sont similaires à celles observées dans le domaine foncier, notamment en Afrique centrale et de l'Ouest.

La Rainforest Foundation UK, dans son rapport sur *La participation des femmes à la foresterie communautaire en RDC*, documente les disparités d'accès à la terre et aux ressources naturelles au sein des communautés locales. Elle propose des pistes pour renforcer l'engagement féminin dans la gestion forestière, qui peuvent inspirer des réformes foncières plus inclusives.

Des penseuses comme Vandana Shiva et Wangari Maathai apportent une lecture écoféministe de la relation entre femmes et environnement. Dans *Staying Alive*, Shiva affirme que les femmes, en raison de leur lien étroit avec la terre, jouent un rôle crucial dans la conservation écologique et le développement durable. Maathai, dans *Unbowed*, témoigne de l'engagement des femmes dans la protection des forêts au Kenya, soulignant leur capacité à mobiliser les communautés pour une gestion durable des ressources.

Bien que centrée sur l'Asie du Sud, Bina Agarwal, dans *A Field of One's Own*, offre une analyse approfondie des obstacles structurels à l'accès des femmes à la propriété foncière : normes patriarcales, statut marital, absence de titres. Ses concepts sont transférables au contexte congolais et permettent d'enrichir la compréhension des inégalités foncières.

Enfin, André Sebazungu Ruhirwa consacre ses recherches à l'implication des femmes de Goma dans la lutte contre la pauvreté à travers les ASBL locales. Son travail montre comment les femmes s'organisent pour générer des revenus complémentaires, souvent en lien avec l'accès à la terre ou à des ressources productives. Cette approche locale permet de relier les enjeux fonciers à ceux de l'autonomisation économique et de la survie des ménages.

En République Démocratique du Congo, rares sont les recherches quantitatives qui évaluent l'effet véritable des mécanismes de gouvernance foncière sur les femmes en milieux péri-urbains et pendant les conflits armés. Cette insuffisance motive la présente étude, dont l'objectif vise à pallier ce manque, examinant l'impact des réformes foncières sur l'accès et le droit des femmes à la propriété dans les périphéries de Goma, entre 2006

et 2025, une période située dans la Troisième République en République Démocratique du Congo. L'année 2006, grâce à l'adoption de la Constitution et l'instauration de réformes structurelles, en particulier dans le domaine foncier, signale le commencement d'un nouveau cycle institutionnel. L'année 2025, de son côté, marque la conclusion de cette recherche, facilitant l'examen rétrospectif des systèmes de gouvernance foncière appliqués au cours de cette tranche de temps.

Cette étude se structure autour de trois piliers majeurs. Le premier évalue les mécanismes de gouvernance foncière instaurés en République démocratique du Congo entre 2006, début de la Troisième République, et 2025, échéance de la période sous examen. Le second expose les conclusions d'une étude quantitative réalisée dans les Quartiers périphériques de Goma aux limites entre la Ville et le Territoire de Nyiragongo. Ces conclusions mettant en lumière les avancées modérées de droits des femmes à la terre, dans un milieu où une prépondérance des droits coutumiers et des défis persistants liés à l'éducation, au statut marital et aux normes sociétales continuent d'être présentes. Pour finir, le dernier point offre une analyse critique de ces résultats en les mettant en regard avec les théories existantes et en proposant des orientations pour une meilleure gestion foncière, plus équitable et inclusive.

II. Méthodologie

2.1. La méthode systémique

Cette analyse s'appuie sur la **méthode systémique**, qui offre la possibilité d'examiner la gouvernance foncière comme un système intégrant des acteurs, des normes, des structures et des fonctions interdépendantes. Elle fait appel à deux approches complémentaires :

- **L'approche fonctionnelle** : elle étudie les rôles que remplissent les systèmes de gouvernance foncière (lois, institutions) dans la régulation de l'accès au foncier. Elle offre la possibilité d'examiner leur efficacité, leur accessibilité et leurs répercussions sur les femmes.
- **L'approche structurale** : elle se concentre sur les structures légales et sociales qui régissent les relations de pouvoir liées à la propriété foncière. Elle permet de

déceler les éléments qui conditionnent ou restreignent l'accès des femmes à la propriété.

En fusionnant ces deux approches dans une démarche quantitative, l'étude s'efforce d'évaluer les conséquences tangibles des réformes foncières sur les femmes à Goma, tout en exposant les dynamiques internes du système foncier dans cette ville.

2.2. Population et échantillonnage

La population cible de cette recherche est constituée de femmes âgées de 18 ans et plus, résidant dans les périphéries de la ville de Goma entre 2006 et 2025. Ce groupe a été choisi en raison de sa capacité juridique à posséder des biens fonciers selon la législation congolaise, et de son implication directe dans les dynamiques d'accès, de reconnaissance et de sécurisation des droits fonciers. Et la période est essentielle pour analyser les dynamiques de gouvernance foncière sur une durée suffisamment longue pour en saisir les transformations.

L'échantillon des femmes effectivement enquêtées comprend 42 sujets, sélectionnés selon une méthode à choix raisonnée, tenant compte de la disponibilité, la diversité en termes d'âge, statut matrimonial, niveau d'éducation et situation foncière. Ce choix permet de capter une pluralité de trajectoires et de perceptions sur les réformes foncières. Les données ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire structuré, puis analysées à l'aide du logiciel SPSS.

Dans cette recherche, la technique employée est celle de l'enquête par questionnaire, modifiée pour s'adapter à une approche quantitative basée sur la méthode systémique. Elle facilite la collecte de données standardisées auprès d'un groupe représentatif des femmes dans les périphéries de la ville de Goma, dans le but d'examiner l'impact des réformes dans la gouvernance foncière.

Le questionnaire a été élaboré en suivant les principes de l'approche systémique, en incluant :

- i. Des aspects opérationnels : compréhension des rôles des institutions foncières, performance des systèmes, accès aux services.
- ii. Des aspects structurels : état civil, niveau de formation, affiliation coutumière, nature du titre de propriété.

La recherche se concentre sur les femmes de 18 ans et plus qui vivent dans les périphéries de la ville de Goma. La raison de cette sélection est que ce groupe d'âge correspond à la population juridiquement autorisée à posséder des biens fonciers selon la législation en vigueur. De plus, ce groupe est directement impliqué dans les questions de gouvernance foncière, qu'il s'agisse d'accès, de reconnaissance ou de transfert des droits.

Cette étude s'intéresse plus particulièrement aux périphéries de la Ville de Goma, notamment les milieux de la Ville en limite avec le territoire de Nyiragongo, où les populations sont les plus souvent pauvres et de moins en moins éduqués aux questions foncières que celles du centre de la ville, et dans lesquelles, malgré le rôle vital dans la gestion familiale et agricole, les femmes sont fréquemment écartées des systèmes de gouvernance foncière.

Après avoir présenté les principaux dispositifs de régulation foncière dans les périphéries de Goma, l'étude examine l'impact concret des réformes sur l'accès des femmes à la propriété foncière.

A travers une analyse statistique fondée sur les données recueillies auprès des répondantes, fréquences et pourcentages sont précisés pour chaque question.

III. Résultats

3.1. Réformes juridiques et politiques

Depuis 2006, divers événements caractérisent la gouvernance foncière et les droits de femme à la propriété foncière. Ces événements sont décrits en quatre grandes phases que sont les suivants :

- 2006–2010 : les conflits et déplacements massifs aggravent la précarité foncière des femmes.
- 2011–2015 : émergence des premières initiatives de documentation des injustices foncières et mobilisation des ONG locales.
- 2016–2020 : renforcement des cadres juridiques et des partenariats internationaux sensibles au genre.
- 2021–2025 : efforts concentrés sur la sécurisation des droits fonciers et inclusion des femmes dans les politiques locales.

Cette chronologie permet de situer les réformes dans une dynamique progressive. Entre 2006 et 2025, la République Démocratique du Congo a engagé plusieurs initiatives pour moderniser et sécuriser la gouvernance foncière. Mais c'est l'adoption du Document de Politique Foncière Nationale (DPFN) en 2022 qui constitue un tournant stratégique. Ce document clarifie les droits fonciers (DPFN, p.18), et se veut réduire les conflits liés à la terre (DPFN, p.23), en intégrant les droits coutumiers dans le droit formel (DPFN, p.7).

Parallèlement, la Loi Foncière de 1973, bien que toujours en vigueur, a fait l'objet de critiques pour son inadéquation avec les réalités actuelles. Des propositions de révision ont été formulées pour mieux encadrer les concessions (Ngamuna, 2025, p.2) et reconnaître les droits des communautés locales (Droits des communautés locales, p.7).

Le Programme d'Appui à la Réforme Foncière (PARF-RDC), soutenu par des partenaires internationaux tels que le CAFI et le FONAREDD, a permis l'expérimentation du Registre Foncier Communautaire (RFC) et la mise en œuvre de la cartographie participative des terres coutumières (Mugangu, 2019, pp.6–12).

Enfin, certaines provinces ont lancé des initiatives locales de sécurisation foncière, notamment la numérisation des titres fonciers et la création de guichets uniques pour les demandes de concession (Appui des partenaires internationaux, rapport, p.10). Des efforts qui ont traduit une volonté de rendre le système foncier plus accessible, transparent et inclusif.

3.2. Acteurs et mécanismes de régulation

La gouvernance foncière en RDC repose sur une pluralité d'acteurs, souvent en tension. D'un côté, le Ministère des Affaires Foncières pilote la politique nationale, délivre les titres et supervise les lotissements urbains et péri-urbains. Les gouverneurs de province attribuent les concessions dans leur juridiction, tandis que les conservateurs des titres immobiliers enregistrent et conservent les titres fonciers. Les services du cadastre, quant à eux, assurent la délimitation et le bornage des terrains (RDC, 2022, pp.27 et 31).

De l'autre, les chefferies et autorités coutumières jouent un rôle clé dans la gestion des terres rurales, notamment pour la reconnaissance des droits coutumiers. Les organisations de la société civile (OSC) accompagnent les communautés dans la sécurisation de leurs terres et la médiation des conflits. Les bailleurs de fonds et agences internationales, tels que ONU-Habitat et GLTN, financent les réformes et apportent une expertise technique (Mugangu, *ibidem*).

Parmi les mécanismes de régulation mis en place dans les milieux ruraux, le Registre Foncier Communautaire (RFC) constitue un outil innovant pour cartographier et formaliser les droits fonciers. Des cadres de concertation multi-acteurs ont également été instaurés pour coordonner les interventions entre l'État, les OSC et les bailleurs (Mugangu, *op. cit.*).

3.3. Impacts des reformes sur la gouvernance foncière dans les périphéries de la Ville de Goma

Tableau 1. Ages des répondants

Modalité	Effectif	Pourcentage
18 – 25 ans	2	4,77
25 – 35 ans	5	11,9
35 – 45 ans	9	21,43
Plus de 45 ans	26	61,9
Total	42	100

Commentaire :

La modalité la plus fréquente est « Plus de 45 ans » (61,9 %). Les autres modalités suivent des proportions visibles dans le Tableau ci-dessus.

Les femmes dont l'âge varie entre 18 et 25 ans représentent 4,77% ; celle dont l'âge varie entre 25 et 35 ans représentent 11,9%, et celle dont l'âge est comprise entre 35 et 45 ans représentent 21,43%.

En d'autres termes, les propriétés foncières dans les périphéries de la Ville de Goma appartiennent dans la majorité aux femmes de plus de 45 ans. Les femmes les moins âgés ont moins de probabilité d'être des propriétaires de terres dans les périphéries de la Ville.

Tableau 2. Niveau d'études des répondants

Modalité	Effectif	Pourcentage
Primaire	27	64,28
Secondaire	12	28,58
Supérieur	3	7,14
Total	42	100

Commentaire :

La modalité la plus fréquente est « Primaire » (64,28 %). Les autres modalités suivent des proportions visibles dans le Tableau ci-dessus.

28,58% des femmes ont le niveau d'étude secondaire pendant que 7,14% seulement ont un niveau d'études supérieur, soit universitaire.

Tableau 3. Etat-civil des répondants

Modalité	Effectif	Pourcentage
Mariée	11	26,2
Célibataire	5	11,9
Veuve	26	61,9
Total	42	100

Commentaire :

La modalité la plus fréquente est « Veuve » (61,9 %). Les autres modalités suivent des proportions visibles dans le Tableau ci-dessus.

11,9% seulement des femmes est célibataire pendant que 26,2% des femmes sont mariées.

Tableau 4. Amélioration de l'accès à la propriété foncière

Modalité	Effectif	Pourcentage
Oui	24	57,1
Partiellement	12	28,6
Non	6	14,3
Total	42	100

Commentaire :

La modalité la plus fréquente est « Oui » (57,1 %). Les autres modalités suivent des proportions visibles dans le Tableau ci-dessus.

En ce qui concerne l'évaluation des réformes foncières exécutées entre 2006 et 2025, 28,6 % des femmes sondées jugent qu'il y a eu un progrès modeste, tandis que 57,1 % évoquent un progrès notable. Cependant, 14,3% ne remarquent aucun changement. Ces informations indiquent que, malgré un impact positif des réformes pour la majorité, leur effet semble limité pour une proportion notable de femmes.

Tableau 5. Perception des réformes foncières par les répondantes

Modalité	Effectif	Pourcentage
Legère amelioration	19	45,3
Amelioration significative	17	40,4
Aucun changement	6	14,3
Total	42	100

Commentaire

La modalité la plus fréquente est « légère amélioration » (45,3%). Les autres modalités suivent des proportions visibles dans le Tableau ci-dessus. 40,4% jugent les reformes comme une « amélioration significative », et 14,3% mentionnent ces réformes comme n'ayant apporté « aucun changement ».

Tableau 6. Dispositifs perçus comme les plus impactant sur l'accès à la terre

Modalité	Effectif	Pourcentage
Sensibilisation	13	31
Appui des autorités	12	28,5
Réformes	8	19
Numérisation	4	9,5
Autres	5	12
Total	42	100

Commentaire

Les initiatives considérées comme les plus significatives pour favoriser l'accès à la propriété comprennent principalement les campagnes de sensibilisation (31 %), l'appui des autorités locales (28,5 %) et les réformes législatives (19 %). Malgré son caractère

novateur, la digitalisation des titres de propriété n'a été mentionnée que par 9,5% des personnes interrogées, ce qui pourrait témoigner d'une accessibilité limitée ou d'un manque de connaissance de ces instruments.

IV. Discussion

Les résultats de cette recherche montrent une progression visible de l'accès des femmes à la terre dans les périphéries de la Ville de Goma entre 2006 et 2025, bien que cette évolution demeure incomplète et inégalement répartie. Cette tendance s'inscrit dans une dynamique temporelle marquée par plusieurs phases distinctes de transformation de la gouvernance foncière en RDC, notamment l'émergence des premières initiatives de documentation des injustices foncières et la mobilisation des ONG locales entre 2011 à 2015. Le renforcement des cadres juridiques et l'accompagnement de partenariats intégrant une approche sensible au genre a été un apport positif.

L'analyse des mesures les plus influentes révèle que les programmes de sensibilisation et le soutien des structures administratives sont considérés comme les outils les plus performants. Cette observation coïncide avec les recherches de Gret et de l'IRD (2024), qui mettent en évidence le rôle crucial des méthodes non officielles et des interventions de proximité dans l'accès des femmes à la terre. Cependant, malgré son caractère novateur, la numérisation des titres de propriété semble moins compréhensible ou accessible pour les femmes sondées, soulevant ainsi des questions sur les disparités numériques et les limites des réformes technocratiques.

Les corrélations statistiques attestent que la compréhension des mécanismes influence la perception du changement : celles qui ont eu un accès évident à la propriété sont aussi celles qui identifient le plus les réformes comme avantageuses. Ce lien entre expérience pratique et reconnaissance officielle souligne l'importance de la clarté et de la transparence des politiques publiques. Il suggère également que les réformes, pour être pleinement efficaces, doivent être accompagnées de campagnes d'explication et de soutien ciblées.

Cette interprétation est renforcée par l'analyse factorielle des correspondances, qui révèle que les femmes percevant une amélioration significative sont associées aux mesures les plus structurantes (réformes, numérisation, soutien administratif), tandis que

celles qui ne perçoivent aucun changement demeurent en marge du système. Cette disparité dans l'adoption des dispositifs fonciers est généralement liée au niveau d'instruction, à la situation matrimoniale et aux normes sociales, des facteurs déjà soulignés comme cruciaux dans la revue de littérature, notamment par Bina Agarwal (1994), REFACOF et la Rainforest Foundation UK.

Finalement, ces conclusions montrent que les réformes foncières, bien qu'ambitieuses, ne suffisent pas à elles seules à garantir une inclusion équitable. Il est nécessaire de les articuler à des politiques de genre, à des dispositifs assurant une représentation féminine dans les instances décisionnelles, et à une valorisation des stratégies locales d'accès à la terre. Cette recherche invite ainsi à reconsidérer la gouvernance foncière comme un espace de dialogue social, où les femmes ne sont pas uniquement des bénéficiaires, mais des participantes actives à la construction d'un système plus juste et durable.

Conclusion

Cette étude permet de mettre en lumière les dynamiques complexes qui façonnent l'accès des femmes à la terre dans les périphéries de la ville de Goma entre 2006 et 2025. Malgré les réformes engagées par la République Démocratique du Congo notamment le Document de Politique Foncière Nationale, le Programme d'Appui à la Réforme Foncière et plusieurs projets communautaires, l'intégration foncière des femmes demeure partielle, inégalement répartie et fortement conditionnée par des facteurs sociaux et contextuels.

Les données empiriques révèlent qu'une majorité de femmes interrogées perçoivent une amélioration conséquente aux réformes, bien que cette amélioration reste souvent modeste. Cette perception est étroitement liée au niveau d'information, au statut matrimonial, au niveau d'instruction et à la capacité à interagir avec les dispositifs existants. Les mécanismes les plus efficaces sont ceux qui privilégient la proximité, l'accompagnement et l'adaptation aux réalités du milieu, tels que les campagnes de sensibilisation et le soutien des structures administratives.

En revanche, les réformes structurelles comme la digitalisation des titres ou les ajustements législatifs peinent à produire des effets tangibles sans une stratégie d'adoption inclusive. L'analyse factorielle des correspondances met en évidence une fracture entre les femmes qui bénéficient des réformes et celles qui en restent exclues,

souvent en raison d'obstacles coutumiers, éducatifs ou institutionnels. Cette disparité confirme les constats de la littérature, selon lesquels les politiques foncières doivent dépasser les approches normatives pour intégrer les tactiques informelles et les réalités vécues.

Pour que la gouvernance foncière devienne un levier d'émancipation féminine et de cohésion sociale, elle doit s'appuyer sur une stratégie intégrée, sensible au genre, et favoriser l'engagement actif des femmes dans les instances décisionnelles. Dans un contexte marqué par la persistance des conflits armés, l'inclusion devient d'autant plus urgente. L'avenir de la gestion foncière équitable dépendra de la capacité des acteurs publics, communautaires et internationaux à considérer les femmes non seulement comme bénéficiaires, mais comme co-architectes du droit à la terre.

Références bibliographiques

Agarwal, B. *A Field of One's Own: Gender and Land Rights in South Asia*. Cambridge University Press, 1994.

Frenken, K., & Yalman, I. *Le rôle des femmes dans la gestion des ressources en eau agricole*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), (SD), 2016.

Maathai, W. *Unbowed: A Memoir*. Alfred A. Knopf, 2006.

Mugangu, J. *Amélioration de la gouvernance foncière en RDC et sécurisation des droits fonciers locaux*. Commission Économique pour l'Afrique (CEA), 2019.

Ngamuna, G. *Gestion foncière en RDC : enjeux juridiques, défis et perspectives de réforme*. Legavox, 2025.

Rainforest Foundation UK. *La participation des femmes à la foresterie communautaire en République démocratique du Congo*, (SD), 2019.

REFACOF – Réseau des Femmes Africaines pour la Gestion Communautaire des Forêts. *Les questions de genre dans la gouvernance forestière et contribution des femmes au déboisement et à la dégradation des forêts en Afrique centrale et de l'Ouest*, (SD), 2014.

République Démocratique du Congo, *Document de Politique Foncière Nationale*, Ministère des Affaires Foncières, CONAREF, 2022.

Shiva, V. *Staying Alive: Women, Ecology, and Development*. Zed Books, 1989.